

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 73 (1934)
Heft: 31

Artikel: Faire-part à l'américaine : le notaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tout. Vous connaissez, me demanda-t-elle, la combe marécageuse là-haut, à droite du chemin? Mon mari y a constitué un dépôt de vieux fer qu'il enfouit sous terre. Il est persuadé que dans dix à vingt ans les sources qui jaillissent au bas de la colline amèneront de l'eau ferrugineuse et que l'on viendra de toute l'Europe à Jaccardville-les-Bains y refaire son sang et sa santé.

Je ne pus que m'incliner devant tant de prescience et féliciter chaudement mon ami Marius de l'intérêt qu'il voue au bien public. C'est à souhaiter que nous ayons encore de fréquents étés chauds et que chacune de nos communes vaudoises se paie un Marius authentique. Cela nous aidera à conquérir pacifiquement des colonies productives et à nous consoler de nos misères.

Aimé Schabzigre.

FAIRE-PART A L'AMERICAIN

Le notaire.

BN mon étude, sise Boulevard du Code, acte de mariage conforme à la Loi vient d'être dressé entre les soussignés : Abram-Zébedée-Nicéphore *Letimbré*, fils de Polycarpe-Eusèbe-Timothé et d'Eulalie-Pulchérie née Fattberg, d'une part, et de Annette-Babette-Lisette *Craquebougne*, fille légitime de Zélie-Arhémise, veuve de Chrysostome Craquebougne, d'autre part.

Les deux parties susmentionnées s'engagent par le présent acte :

- 1° de s'aimer éperdument, à la folie et sans interruption pendant une lune de miel pleine ;
- 2° de diminuer cette ardeur progressivement, afin d'éviter une rupture par arrêt brusque ;
- 3° d'avoir deux enfants, un garçon et une fille, dans l'espace de trois ans ;
- 4° de ne pas contracter un autre mariage pendant le même laps de temps ;
- 5° les frais d'installation sont à la charge de l'époux ; ceux d'entretien à la charge de l'épouse.
- 6° Le présent bail ne pourra être dénoncé que moyennant un avertissement de quatre mois à l'avance.
- 7° L'époux contractant s'engage à soigner son épouse en bon père de famille, afin qu'elle soit d'un placement facile, en cas de divorce.

Fait à double, en mon étude et en tous points conformément à la Loi, ce 29 février 1933.

A. Z. N. *Letimbré*, notaire et premier époux.

Les témoins :

O. *Baladèche*, copiste.
Boissec, concierge.

IL N'Y A PAS DE SOT METIER

BNFAINT, j'avais une peur bleue du taupier de notre commune ; je craignais sa rencontre plus que celle du gendarme ou du « garde-police » comme si un de ses collets m'était destiné. Je le tenais pour une espèce de bourreau ; je fuyais à son approche et pour rien au monde je ne lui aurais adressé la parole. Je connaissais sa voix cavernueuse — quoiqu'il en fût avare — et tout en lui me paraissait mystérieux et redoutable : sa taille de géant, de la maigreur d'un don Quichotte, ses jambes d'une longueur démesurée, sa figure envahie d'une barbe hirsute, ses yeux caves au regard aigu et d'une fixité impressionnante. Au demeurant, le plus doux des hommes, mais le moins sociable, et vivant retiré dans une mansarde avec sa Gritelet (Marguerite), dans le coin le plus perdu de la région. Il ne fallait pas davantage pour qu'il fût un épouvantail pour les bambins de mon âge.

Je pensais à lui, l'autre jour, en abordant le taupier d'une commune du Vully, occupé à visiter ses trappes.

— La récolte est bonne ?

— Couci-couça ; pas plus abondante que celle du foin.

— La sécheresse y est pour quelque chose ?

— On pourrait le croire. Les bêtes travaillent plus en profondeur ; elles aiment la fraîcheur.

Tout en causant, agenouillé dans l'herbe reverdie depuis la dernière ondée, il examine ses pièges, les tend à nouveau après avoir curé l'ouverture des galeries, qu'il bouche ensuite soigneusement.

— Elles sont méfiantes, dit-il ; il ne faut pas qu'elles voient le jour.

— Il ne devrait plus en avoir depuis si longtemps qu'on les chasse sans pitié.

— Si on pouvait détruire toutes les nichées, c'est sûr qu'on en débarrasserait le pays ; mais ça se multiplie plus rapidement que les lapins et les mids sont bien cachés ; j'en ai trouvé à près d'un mètre de profondeur.

Un peu plus loin, il trouve un campagnol, qu'il jette dans un buisson voisin.

— Vos pièges sont pratiques ; où vous les procurez-vous ?

— A Payerne ; c'est là que je les ai à meilleur compte, à 60 centimes la douzaine.

— Ils sont inusables ?

— A peu près ; mais on m'en vole quelquefois.

Il m'apprend encore que certaines années il prend plus de 2000 taupes, qu'il chasse jusqu'au gel et recommence dès le dégel, de bonne heure au printemps, qu'il enterre les victimes sur place parce qu'il a un traitement annuel. Quand je lui parle de fourrure, il me répond que le travail serait plus coûteux que fructueux, et qu'en tout cas ce ne serait pas lui qui en aurait le bénéfice.

— Vous avez raison ; toquet, manchon, manteau, en peau de taupe, valent des prix royaux. Et vous, chasseur de peaux veloutées, qui pourriez en disposer par milliers, vous n'êtes pas en mesure d'offrir le plus petit tour-de-cou à votre femme...

— Je n'ai pas de femme, m'interrompt-il brusquement, en donnant un grand coup de sa bêche à manche court sur une taupinière de belle taille.

— Ah !

Je m'aperçois que j'ai touché un endroit sensible et j'hésite à pousser plus loin la conversation. J'examine mon homme, qui poursuit son travail de trappeur en répétant méthodiquement les mêmes gestes. Il peut avoir une quarantaine d'années. Son couvre-chef est un feutre informe et sans couleur, tant il a affronté de soleil et d'averses ; la partie antérieure de l'aile forme visière tombante sur des sourcils épais ombrageant un œil noir, terne et indifférent, comme s'il regardait intérieurement ou voulait masquer la pensée. Le visage pâle, maigre, est sans relief, tout brouillé par une barbe de cinq jours. C'est un rustique, un simple homme des champs, au parler lent et un peu rocaillieux, qui ne manque pas de réflexion et de bon sens. Il reprend après quelques minutes de silence :

— Vous comprenez : taupier, ça ne plaît pas aux femmes.

— Il n'y a point de sot métier.

— On le dit, et le mien, un métier de chasseur, n'a rien de déshonorant ; il me laisse le plus indépendant des hommes et en contact avec la terre, que j'aime. Il n'est pas sale, ni fatigant pour des jambes comme les miennes.

— Vous aimez le mouvement, arpenter les champs ?

— Oui, et je m'en donne !... Je serais heureux si Pauline voulait de moi.

— Votre patience sera peut-être un peu récompensée.

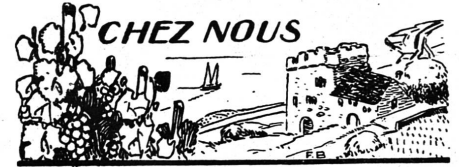
— Elle ne serait pas dans la misère, puisque je suis encore « garde-police », garde-champêtre et vannier par dessus tout cela. Voyez cette hotte, c'est mon ouvrage.

— Un ouvrage bien fait, ma foi. Vous êtes un homme précieux dans votre petite commune, un homme de ressources, et je souhaite que Pauline le reconnaisse bientôt.

— Oh ! un taupier !... S'il me fallait choisir entre elle et mon métier...

Je n'entendis pas la fin : il s'éloignait, hotte au dos, branlant la tête, indifférent au grand soleil de juillet.

A. Gaillard.



BONAPARTE A LAUSANNE EN MAI 1800

MASSENA, après la bataille de Zurich, se rendit à Gènes où il arrêta l'armée autrichienne. Les Français étant toujours menacés de l'invasion, Bonaparte conçut le plan, tenu secret, de se rendre en Italie et, pour cela, de passer par Genève. Il ne tenait pas pour le moment à reconnaître la neutralité de la Suisse que la Commission exécutive réclamait.

Les Lausannois étaient sans doute fiers d'appréhender qu'ils recevraient peut-être, eux aussi, la visite du grand général, accompagné d'un brillant état-major. Déjà en novembre 1797, en passant dans notre ville en se rendant au Congrès de Rastadt, il avait été acclamé dans nos rues et des jeunes filles lui avaient récité des vers. La Révolution vaudoise se préparait. En 1798, quelques jours après le 24 janvier, le général Ménard fut accueilli comme un « libérateur » — c'est le terme officiel. Une fois l'indépendance vaudoise proclamée, on ne tardait pas à s'apercevoir que la République helvétique une et indivisible, qui avait contracté une alliance offensive et défensive avec la France, vivait en somme sous la tutelle de celle-ci. Les soldats de la grande République étaient cantonnés chez nous. On craignait par-dessus tout de déplaire au Premier Consul. La Commission exécutive, le gouvernement d'alors, dont Glayre faisait partie, lorsqu'elle apprit que Bonaparte se rendait en Italie, se proposait de passer par Lausanne, usa de prudence. Bien que le pays traversât une crise aiguë, que l'union et la concorde fussent loin d'y régner, il fallait donner au Premier Consul, très ombrageux, l'impression que son arrivée honorerait grandement l'Helvétie et particulièrement le canton du Léman. Le préfet Polier fut chargé de présenter les compliments de la Commission exécutive au Premier Consul, dès que celui-ci serait arrivé à Genève et de le faire avec toute la diplomatie possible :

« Vous éviterez de prononcer aucune plainte et aucune demande. S'il vous parle lui-même de nos malheurs, vous vous bornerez à dire que sa présence les a fait oublier. »

Est-ce là le langage d'un peuple libre ? Il semble que la Commission exécutive ne fût pas convaincue qu'en tout état de cause, Bonaparte passerait par Lausanne. Il pouvait emprunter la rive de Savoie ; mais celle-ci n'offrirait pas les mêmes ressources pour résoudre le problème des subsistances. Le doute ressort de cette instruction :

« Si le Premier Consul se rend à Lausanne, dit la Commission exécutive, vous lui ferez rendre les honneurs dus par tous les moyens qui sont à votre disposition. La Nation supportera les frais... »

En outre, la Commission exécutive se préoccupait des bonnes relations que le préfet du Léman devait entretenir avec le fournisseur des armées, le citoyen Haller, c'est-à-dire Rodolphe-Emmanuel de Haller (l'un des fils du grand Albert de Haller). Sa vie mouvementée a fait l'objet d'un récit précieux de son petit-fils feu le député Albert de Haller dont les vieux Lausannois se souviennent bien.

Le 6 mai, le bruit courait à Lausanne que le Premier Consul allait quitter Genève et se diriger sur notre ville. Or, il n'était pas même arrivé à Genève. La Municipalité de Lausanne prévoyante ne s'occupe pas moins du passage possible de l'illustre personnage. Elle tient séances sur séances pour organiser les logements, ce qui est une grosse affaire, car outre le Premier Consul, il y aura dix-huit généraux à caser on ne sait où

¹ Communication lue à l'assemblée annuelle de l'Association du Vieux-Lausanne.